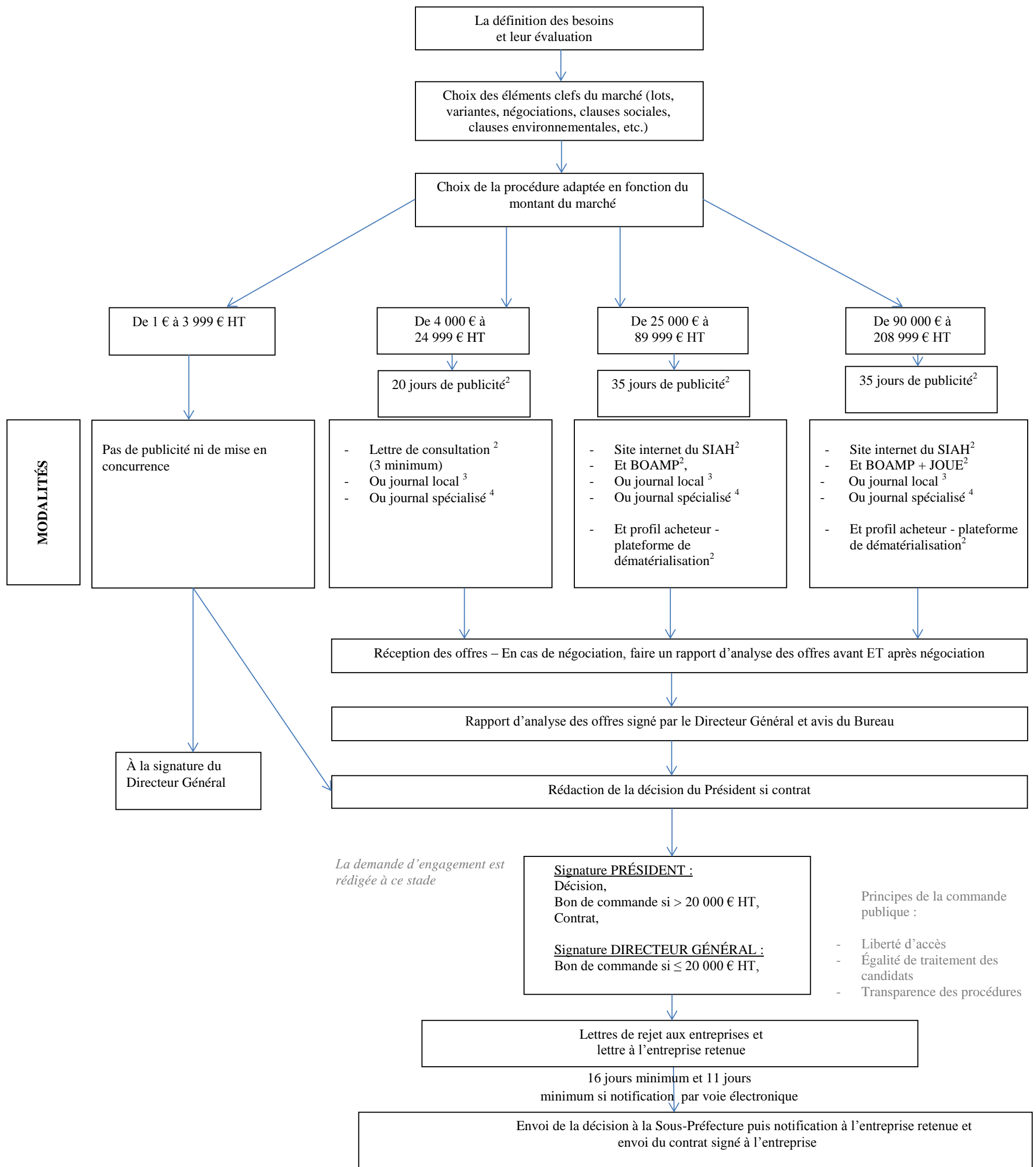




ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE POUR LA PASSATION DES  
MARCHÉS PUBLICS À PROCÉDURE ADAPTÉE

# Procédure adaptée pour les Fournitures, Services et Travaux Montant inférieur aux seuils de procédure formalisée.<sup>1</sup>



1. En 2017, 209 000 € HT (marchés publics de travaux : montant défini par voie délibération)

2. Éléments obligatoires

3. Exemple LE PARISIEN

4. Exemple LE MONITEUR DES TRAVAUX PUBLICS